



Traité 'Orla

Michna 16 - Chapitre 2

חֲתִיכָה שֶׁל קֹדֶשִׁי קֹדָשִׁים שֶׁל פֶּגוּל וְשֶׁל נוֹתֵר שְׁנֵתִבְשְׁלוּ עִם
הַחֲתִיכוֹת,
אָסוּר לְזָרִים,
וּמִתֵּר לַכֹּהֲנִים.
רַבִּי שְׁמַעוֹן מֵתִיר לְזָרִים וְלַכֹּהֲנִים:

Lorsqu'avec des morceaux de sainteté supérieure, il se trouve que l'on a cuit des morceaux interdits, tels que des sacrifices rejetés, ou des reliquats tardifs (ayant plus de trois jours), ils sont interdits aux étrangers (en raison de la conjonction des défenses), mais permis aux Cohanim. Rabbi Chimon en permet l'usage à tous.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions